



Entraver l'apprentissage : Preuves longitudinales multinationales sur les châtiments corporels dans les écoles

Hayley Jones et Kirrily Pells

RÉSUMÉ

Globalement, l'utilisation des châtiments corporels dans les écoles est de plus en plus interdite par la loi ; cependant, dans de nombreux pays, son utilisation continue, même si elle est interdite. Les défenseurs de cette pratique soutiennent qu'il s'agit d'un moyen efficace et sans danger d'inculquer la discipline, le respect et l'obéissance aux enfants, alors que d'autres points mettent en exergue de nombreux effets néfastes, dont les lésions physiques, la médiocrité du rendement scolaire, la faible participation en classe, le redoublement scolaire et le repli du bien-être psychosocial. En utilisant les données longitudinales de l'étude Young Lives¹, ce Mémoire résume la recherche dont l'objectif est de vérifier si les châtiments corporels à l'école entraînent des effets durables sur le développement cognitif des enfants. Ce mémoire fait partie intégrante de l'Étude multinationale de l'UNICEF sur les Moteurs de la violence affectant les enfants.

Nous trouvons que les châtiments corporels à l'école sont très prévalents, malgré l'interdiction légale, chez les plus jeunes enfants, les garçons et enfants démunis étant davantage à risque. Les châtiments corporels subis à l'âge de 8 ans ont des incidences négatives sur les cotes obtenues en mathématique à l'âge de 12 ans en Inde, au Pérou et au Vietnam. L'effet négatif associé des châtiments corporels sur les cotes obtenues en mathématique à 12 ans est équivalent au gardien de l'enfant ayant entre trois et six ans d'instruction en moins. La législation, la formation pédagogique, la lutte contre les inégalités entre les sexes, les normes sociales et une meilleure priorisation nationale et internationale dans la lutte contre la violence faite aux enfants jouent tous un rôle dans la mise en place d'environnements sûrs, coopératifs et porteurs permettant à chaque enfant de s'épanouir.

INTRODUCTION

Il y a vingt-cinq ans, l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CNUDE) a jeté les bases de la protection des enfants contre toutes les formes de violence physique ou mentale, blessures ou sévices, négligence ou mauvais traitement, maltraitance ou

exploitation, dont l'abus sexuel, lorsqu'ils sont sous la garde de leurs parents ou de l'un d'eux, de leur(s) représentant(s) légal(ux) ou de toute autre personne à qui ils sont confiés. Malgré la ratification presque universelle de la CNUDE, seulement 8 % des enfants à travers le monde vivent dans des pays ayant formellement interdit les châtiments physiques ou corporels dans tous les milieux, laissant un peu plus de 2 milliards d'enfants sans protection légale complète (UNICEF, 2014: 110-111).

Bien qu'elle soit souvent légalement interdite, l'utilisation de la violence physique pour faire régner la discipline est une norme bien établie dans de nombreuses communautés, tant à la maison qu'à l'école. Beaucoup d'adultes et d'enfants croient que les châtiments corporels sont une méthode disciplinaire efficace, importante pour générer le respect et pour apprendre aux enfants à devenir des adultes responsables. Dans certaines régions dotées de ressources insuffisantes, en particulier là où les systèmes éducatifs se sont rapidement développés, la pression sur les enseignants résultant de la limitation des ressources humaines et physiques peut mener à une utilisation accrue des châtiments physiques en classe.

Néanmoins, plusieurs études constatent des effets néfastes des châtiments corporels sur les enfants, au rang desquels figurent les lésions physiques, la médiocrité des rendements scolaires, la faible participation en classe, la baisse de la confiance en soi et de l'estime de soi, ainsi que l'école buissonnière et le décrochage scolaire par crainte d'être battus. Beaucoup d'enfants n'ont pas l'impression que les châtiments corporels les aident à apprendre ou à bien se comporter ; au contraire, de tels comportements les effraient, les perturbent, les rendent tristes, voire les incitent probablement à devenir eux-mêmes violents en raison de la normalisation de la violence. Cependant,

l'utilisation des châtiments corporels, même si elle a des impacts durables sur le développement de l'enfant, reste contestée. Par ailleurs, les études longitudinales sont en nombre limité, notamment dans les pays à revenus faibles ou moyens, qui collectent les données sur les résultats des enfants à un moment différent de la période où ils ont effectivement subi les

Qu'entend-on par châtiments corporels ?

Les châtiments corporels représentent « tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il. » Il comprend la tape, la gifle ou la fessée avec la main ou à l'aide d'un instrument, mais peut aussi consister à donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer ou lui infliger une brûlure, parmi d'autres formes de violence.

Comité des droits de l'enfant de l'ONU, 2006

¹Voir encadré page 2

L'Étude multipays de Young Lives et de l'UNICEF à propos des Moteurs de la violence affectant les enfants

L'étude longitudinale de Young Lives à propos de la pauvreté infantile suit 12 000 enfants de plus de 15 ans, à travers quatre pays : l'Éthiopie, l'Inde (les États de l'Andhra Pradesh et du Tèlangana), le Pérou et le Vietnam. Young Lives utilise des suréchantillons de familles pauvres et, bien que cela ne soit pas représentatif à l'échelle nationale, elle saisit globalement la diversité des enfants au sein de chaque pays en termes de caractéristiques géographiques, ethniques et de subsistance. L'étude a une cohorte plus âgée née en 1994/95 et une cohorte plus jeune née en 2000/1, et recueille des données quantitatives et qualitatives.

L'analyse décrite dans le présent Mémoire contribue à l'Étude multipays de l'UNICEF à propos des Moteurs de la violence affectant les enfants (en Italie, au Pérou, au Vietnam et au Zimbabwe), qui étudie comment les facteurs structureaux – les réactions sociales, culturelles, économiques, juridiques, organisationnelles ou politiques – interagissent pour affecter la violence quotidienne dans les foyers, les écoles et les communautés des enfants en vue de mieux sous-tendre la mise en place de stratégies nationales de prévention de la violence.

châtiments corporels. Ce constat est important pour comprendre si les châtiments corporels ont des incidences sur l'apprentissage de l'enfant. Si les données sont récupérées à peu près au même moment que l'imposition du châtiment, il n'est pas possible d'établir si un enfant a été battu à cause de notes plus basses aux examens ou si ses performances scolaires sont en retrait en raison de coups reçus. Le présent mémoire est un résumé non technique de recherche (Ogando, Portela et Pells, 2015) qui utilise des données longitudinales de l'étude Young Lives pour se poser la question suivante : **est-ce que les châtiments corporels à l'école promeuvent ou entravent l'apprentissage de l'enfant ?**

CONSTATATIONS

Les châtiments corporels sont très prévalents en dépit de l'interdiction légale

L'utilisation très répandue des châtiments physiques à l'école met en exergue l'existence de défis permanents dans l'exécution des lois et réglementations existantes. Malgré l'interdiction légale explicite des châtiments corporels en Inde, en Éthiopie et au Vietnam, et une déclaration de normes décourageant leur usage dans les écoles péruviennes, les

châtiments corporels restent prévalents dans ces quatre pays. Parmi les enfants âgés de 8 ans, plus de la moitié au Pérou et au Vietnam, les trois-quarts en Éthiopie, et plus de neuf sur dix en Inde ont déclaré avoir assisté à l'administration d'un châtiment corporel par un enseignant au cours de la semaine écoulée (Figure 1).

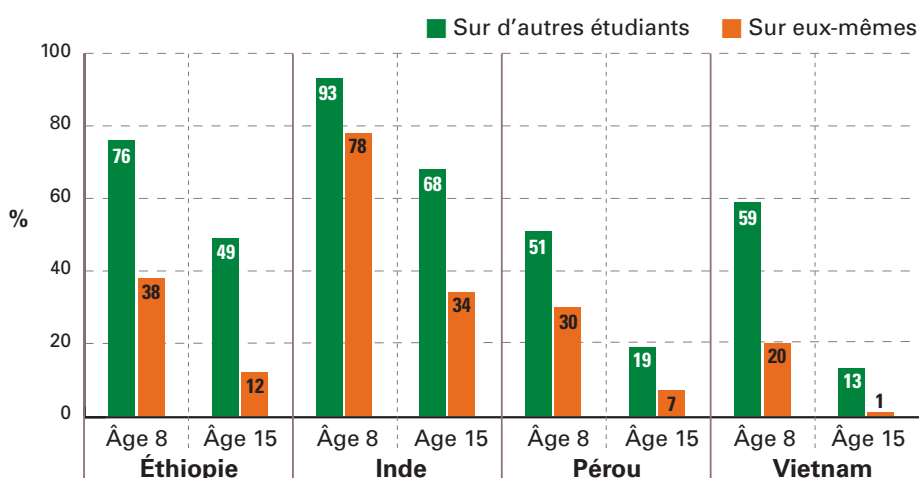
La violence à l'école est une raison essentielle pour laquelle les enfants n'aiment pas l'école

Les châtiments corporels font souvent partie d'un problème plus large de violence scolaire, qui comprend d'autres formes de châtiments humiliants infligés par les enseignants, le harcèlement entre condisciples et la violence sexuelle. La violence à l'école, y compris la violence physique et verbale des enseignants et des pairs, constitue la principale raison pour laquelle les enfants âgés de 8 ans n'aiment pas l'école, les pourcentages allant de 26 % en Inde, 38 % au Pérou, 42 % en Éthiopie à 53 % au Vietnam.

Les probabilités que les enfants plus jeunes, les garçons et les enfants défavorisés subissent des châtiments corporels sont plus élevées

La probabilité que les enfants subissent des châtiments corporels est prédite par une combinaison de facteurs et de normes structurels plus « universels » relatifs à l'âge, au sexe et à la pauvreté et de facteurs davantage spécifiques au contexte relatifs aux conditions, pressions et normes dans différents milieux. Les plus jeunes enfants sont exposés à des risques de châtiments corporels plus importants que les adolescents, l'incidence des châtiments corporels à l'âge de 8 ans étant plus de deux fois supérieure à celle déclarée par les adolescents de 15 ans, dans les quatre pays sous revue (voir Figure 1).

Figure 1 - Déclarations faites par les enfants âgés de 8 et de 15 ans à propos de l'utilisation des châtiments corporels par un enseignant au cours de la semaine écoulée (2009)



Les probabilités que les garçons déclarent avoir subi des châtimements corporels dans ces quatre pays sont supérieures à celles inhérentes aux filles, allant de 9 points de pourcentage au Pérou à 17 points de pourcentage au Vietnam.² Ce constat corrobore l'image globale d'une plus grande vulnérabilité des garçons face aux châtimements physiques. Toutefois, il est important de noter que les filles sont souvent exposées à un risque accru d'autres formes de traitement humiliant et de violence sexuelle.

Les enfants venant de familles défavorisées (cette valeur étant mesurée au moyen des dépenses ménagères ou du niveau d'éducation du gardien) ont beaucoup plus de risques d'être punis en Inde, au Pérou et au Vietnam que les enfants vivant dans des milieux plus aisés dans la même communauté. Lorsque l'on compare les enfants dans la même école, force est de constater que les enfants défavorisés en Inde et au Vietnam sont davantage à risque d'être punis que leurs camarades plus nantis. Parmi les nombreuses raisons expliquant pourquoi les enfants pauvres subissent plus de châtimements corporels, nous pourrions citer la sanction résultant d'un manque de fournitures scolaires et les absences fréquentes pour effectuer des activités domestiques (Morrow et Singh, 2014: 11-13).

Il ne semble pas y avoir de modèle constant dans les relations entre la provenance (urbaine vs. rurale) ou le type d'école (publique vs. privée) et les châtimements corporels ; cela dépend plutôt des caractéristiques nationales et régionales.

En Éthiopie et au Vietnam, les enfants des zones urbaines déclarent avoir subi davantage de châtimements corporels, l'inverse étant vrai en Inde et au Pérou. En Éthiopie, en Inde et au Pérou, les enfants dans les écoles gouvernementales (publiques) étaient plus enclins à subir des châtimements corporels, mais les résultats n'étaient significatifs qu'au Pérou.

Les châtimements corporels sont associés à des résultats de développement cognitif plus faibles

Nous trouvons des éléments de preuves attestant que les châtimements corporels sont liés aux plus mauvaises notes d'examen. À l'âge de 8 ans, les châtimements corporels sont négativement associés aux notes en mathématiques des enfants, dans les quatre pays, même après avoir contrôlé une série de caractéristiques propres aux enfants et aux ménages et en comparant des enfants de la même communauté. Les résultats restent également significatifs en

Éthiopie, en Inde et au Vietnam après avoir contrôlé les performances précédentes en mathématiques à l'âge de 5 ans.³

Ces effets négatifs persistent lors de l'examen des résultats des enfants aux épreuves à l'âge de 12 ans. En Inde, au Pérou et au Vietnam, les châtimements corporels subis à l'âge de 8 ans sont négativement associés aux notes en mathématiques à l'âge de 12 ans. Même si nous ne pouvons pas prouver le lien de causalité, les données longitudinales nous permettent de vérifier une série d'autres explications possibles susceptibles d'affecter le rendement scolaire des enfants. Ces résultats restent significatifs lorsqu'on compare des enfants vivant dans la même communauté et après avoir contrôlé les performances précédentes en mathématiques au Pérou et au Vietnam.⁴ Pour mettre ces constats en perspective, il est avéré que les enfants ayant des parents plus instruits obtiennent de meilleurs résultats scolaires.

L'effet négatif des châtimements corporels sur les résultats en mathématiques à l'âge de 12 ans, est équivalent au gardien de l'enfant (la plupart du temps, la mère) ayant entre trois et six ans d'instruction en moins (le chiffre variant entre les pays).

La Figure 2 représente graphiquement ces constats pour le Vietnam. Les barres à droite de l'axe central présentent les facteurs associés à de meilleurs résultats en mathématiques à l'âge de 12 ans et les barres à gauche, à des résultats inférieurs en mathématiques. La longueur de la barre est la taille moyenne de l'effet associé. Le chiffre avance qu'à autres facteurs constants, si un enfant est déclaré avoir été battu à l'âge de 8 ans, cet état était associé à un score inférieur en moyenne de 3,6 points de pourcentage lors du test en mathématiques à l'âge de 12 ans. L'effet négatif moyen associé aux châtimements corporels est équivalent à l'effet associé à un enfant ayant un gardien ayant environ cinq années d'instruction en moins.

Guide de la bonne école : Raising Voices, Ouganda

Le Guide de la bonne école constitue un modèle prometteur développé par Raising Voices en Ouganda (Devries et al. 2015). L'intervention se compose de la fixation d'objectifs et la mise au point de plans d'action au niveau scolaire, la formation à propos de la discipline positive, les techniques de changement comportemental pour les enseignants, les enfants, les administrateurs et les parents, ainsi que la constitué de comités dirigés par des enfants, le tout avec l'appui de l'équipe Raising Voices. Les preuves issues de contrôles aléatoires ont indiqué qu'après 18 mois, les probabilités que les enfants fréquentant les écoles concernées soient exposés au risque de violence physique à l'école au cours de la dernière semaine avaient été réduites de 42 % (ibid., e383).

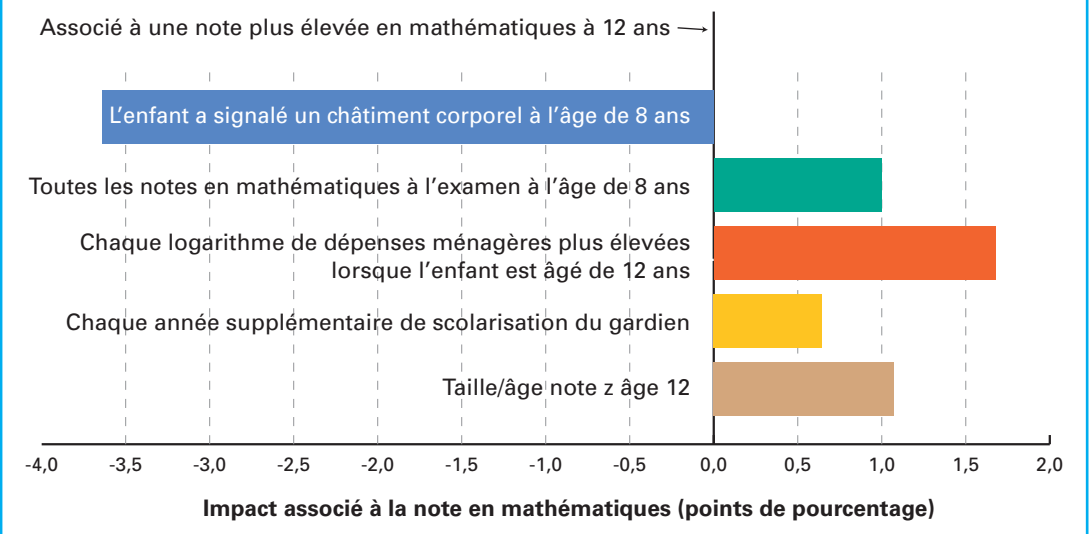
² Toutes les différences rapportées dans ce mémoire sont aussi importantes sur l'intervalle de confiance de 90 % ou plus.

³ Au Pérou les résultats sont toujours négatifs mais pas significatifs.

⁴ S'agissant de l'Inde, les effets se réduisent en taille et ne sont plus statistiquement significatifs une fois que nous tenons compte des précédents résultats en mathématiques à l'âge de 8 ans. Cependant, les résultats en mathématiques à l'âge de 8 ans pourraient déjà tenir compte des incidences des châtimements corporels. En Éthiopie, nous observons une association négative entre les châtimements corporels et les résultats aux tests, mais elle n'est pas significative, ce qui pourrait être dû à des résultats d'examen globalement beaucoup plus faibles en Éthiopie.

Les châtiments corporels sont également à rapprocher des effets sur le bien-être psychosocial des enfants. Lorsqu'ils sont subis à l'âge de 8 ans, les châtiments corporels sont liés aux enfants ayant une auto-efficacité moindre au Pérou (c'est-à-dire la capacité à faire face aux difficultés et à se relever de leurs échecs) et une estime de soi plus faible (valeur de soi) au Vietnam à l'âge de 12 ans.

Figure 2 - Quels facteurs prédisent les points en mathématiques des enfants âgés de 12 ans? (Vietnam)



CONCLUSIONS ET IMPLICATIONS POLITIQUES

Les châtiments corporels n'enfreignent pas uniquement les droits fondamentaux des enfants à la dignité et à l'intégrité physique, mais entravent aussi leur capacité d'apprentissage, avec par ailleurs des conséquences à long terme sur leurs chances d'épanouissement. Dans les implications stratégiques ci-après, nous élargirons notre champ d'intérêt pour inclure des réflexions à propos des nombreuses stratégies susceptibles de jouer un rôle dans la prévention de la violence à l'école et dans l'établissement d'environnements sûrs, coopératifs et porteurs afin que tous les enfants puissent apprendre et s'épanouir.

La législation constitue une première étape importante dans l'éradication de l'utilisation des châtiments corporels, même si, à elle seule, elle ne suffira pas

Cependant, comme l'ont démontré les estimations de prévalence élevée dans les quatre pays sous revue, un écart important existe entre la loi et la réalité quotidienne vécue par de nombreux enfants. Cette disparité nécessite une attention plus soutenue afin d'appréhender les normes institutionnelles qui entravent la mise en place et l'appui aux efforts législatifs par le biais d'un éventail plus étoffé de mesures préventives dans les politiques et les programmes. Les politiques mises au point au niveau national en vue de créer des milieux scolaires sûrs et porteurs doivent s'adapter aux besoins et difficultés spécifiques rencontrés au niveau local et scolaire.

Les milieux scolaires doivent être des espaces porteurs, solidaires, inclusifs et sûrs dans lesquels les enfants peuvent apprendre et s'épanouir

Les châtiments corporels s'inscrivent souvent dans une culture plus large de violence à l'école, comprenant d'autres formes de châtiments humiliants, le harcèlement

entre condisciples et la violence sexuelle. Ce constat nécessite de s'attaquer aux structures, normes et pratiques dans l'environnement scolaire global qui promeuvent le comportement violent (y compris, mais pas exclusivement, en mettant l'accent sur le système disciplinaire), renforcent les normes sexuelles et sont également discriminatoires à l'égard de certains groupes d'enfants.

L'amélioration de la gouvernance scolaire est essentielle, et devrait s'accompagner de lignes directrices et de plans d'action sur l'élimination de la violence dans les écoles, dont les châtiments corporels, mis au point et appliqués avec le soutien des enseignants, des parents et des enfants. Les enfants ont besoin de moyens sûrs et confidentiels pour signaler des cas de violence, dotés d'un mécanisme de suivi approprié entrepris pour fournir un appui et répondre aux besoins de l'enfant, tout en rendant l'auteur responsable de ses actes.

Les interventions en milieu scolaire doivent être accompagnées et soutenues par un changement systémique plus large dans le système éducatif, sous l'impulsion des gouvernements nationaux, des ministères et des autorités chargés des questions d'enseignement. Outre la formation des enseignants, des mesures dont l'élaboration de politiques, les allocations budgétaires et les politiques d'emploi (ex. l'utilisation des châtiments corporels étant constitutive d'un comportement répréhensible et passible de mesures disciplinaires) sont indispensables pour fournir la connaissance, ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires au respect des lois et au renforcement du sentiment de responsabilisation (voir le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, 2012).

Les enseignants doivent être formés et soutenus dans l'utilisation des méthodes de discipline non-violentes ou positives

La discipline positive tend à encourager le développement et l'apprentissage des enfants en renforçant leur confiance en eux et leur discipline personnelle en application des principes de respect et de dignité (voir Durrant, 2010). Elle confère aux enseignants des techniques de gestion des classes axées sur la recherche de solutions constructives dans des situations difficiles, plutôt que de recourir à la violence. De plus, tous les enseignants pourraient ne pas être en faveur des châtiments corporels, mais y recourir de crainte d'apparaître comme faibles au regard des autres. La formation sur la discipline positive doit intégrer des espaces de réflexion collective qui mettent en évidence que d'autres intervenants (dans l'école concerné et/ou dans d'autres lieux) qui ne prônent pas la violence ni n'en font usage ont malgré tout une pratique pédagogique efficace.

Rompre les cycles de violence exige une plus grande attention quant à la nature sexuée des châtiments corporels

Cet axe est capital, car les probabilités que les garçons subissent des châtiments corporels sont plus élevées, ce qui renforce les stéréotypes de genre et les notions de masculinités violentes à un âge précoce. Il ne s'agit pas d'ignorer le risque majeur d'autres formes de violence à l'égard des filles ; toutefois, briser les cycles de la violence exige une meilleure compréhension de la manière dont les normes sont internalisées et le rôle joué par les châtiments corporels dans l'inculcation des identités de genre. La lutte contre la violence fondée sur le sexe nécessite d'autonomiser les femmes et les filles et de redéfinir les idées de masculinité. Ainsi, les supports pédagogiques des enseignants et les programmes scolaires devraient prévoir du contenu encourageant les apprenants à remettre en question les normes établies et à les contester.

Une plus grande sensibilisation quant aux effets négatifs des châtiments corporels sur les enfants est nécessaire pour lutter contre la normalisation de la violence

Les châtiments corporels s'inscrivent dans un problème plus global, où l'usage de la violence physique pour former les enfants est considéré comme acceptable au sein de communautés et de ménages et comme un élément d'appui à l'apprentissage et à l'épanouissement des enfants. Le dialogue avec la communauté et le recours à des normes et à des concepts locaux pour apporter un changement à partir de l'intérieur sont plus efficaces et respectueux que de l'imposer de l'extérieur et évite toute stigmatisation de différents groupes de personnes.

Les plans d'action nationaux destinés à mettre en place les Objectifs de Développement Durable doivent se focaliser sur la protection des enfants contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation

L'attention internationale accordée à la violence faite aux enfants est plus grande que jamais avec l'inclusion

d'objectifs et de cibles dans les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD). S'agissant plus spécifiquement des châtiments corporels, l'Objectif 4 sur l'accès à l'éducation et la qualité comprend une cible pour : « Construire et équiper les lieux d'éducation adaptés aux enfants, au handicap et au genre et qui fournissent un environnement d'apprentissage sécurisé, non-violent, participatif et efficace pour tous ». La formulation des plans d'action internationaux pour mettre en œuvre les ODD est assortie d'une opportunité majeure pour accorder une attention plus soutenue à la violence faite aux enfants, y compris une meilleure collecte des données et une attribution plus appropriée des ressources pour la prévention de la violence.

RÉFÉRENCES ET LECTURE COMPLÉMENTAIRE

- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (RSSG), 2012. Tackling Violence in Schools: A global perspective. Bridging the gap between standards and practice. New York: Nations Unies
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants (RSSG), 2013. Towards a World Free of Violence: Global Survey on Violence against Children. New York : Nations Unies. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2006) Observation générale n° 8 du Comité : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments , Genève : Nations Unies.
- Devries, K.M., L. Knight, J.C. Child, A. Mirembe, J. Nakuti, R. Jones, J. Sturgess, E. Allen, N. Kyegombe, J. Parkes, E. Walakira, D. Elbourne, C. Watts et D. Nake, 2015. « The Good School Toolkit for reducing physical violence from school staff to primary school students: a cluster-randomised controlled trial in Uganda ». *Lancet Global Health* 3(7): e378–e386, doi:10.1016/S2214-109X(15)00060-1
- Durrant, J.E., 2010. Positive Discipline in Everyday Teaching: A guide for educators, Bangkok, Thailand: Save the Children Sweden. L'initiative mondiale pour l'abolition des châtiments corporels infligés aux enfants. <http://www.endcorporalpunishment.org/>
- Morrow, V. et R. Singh, 2014. Corporal Punishment in Schools in Andhra Pradesh, India. Children's and Parents' Views, Document de travail 123, Oxford: Young Lives.
- Ogando Portela, M.J. et K. Pells, 2015. Corporal Punishment in Schools: Longitudinal Evidence from Ethiopia, India, Peru and Viet Nam, Document de discussion Innocenti N° 2015-02, Bureau de Recherche UNICEF, Florence. Texte intégral disponible sur : <http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/CORPORAL%20PUNISHMENT%20IDP2finalrev.pdf>
- Pineiro, P.S. (2006) World Report on Violence against Children, UN Secretary-General's Study on Violence against Children, New York: Nations Unies
- UNICEF, 2014. Hidden in Plain Sight: A statistical analysis of violence against children, New York: UNICEF.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire a été rédigé par Hayley Jones avec Kirrily Pells, sur la base des travaux d'Ogando Portela et Pells (2015). Pour les citations complètes et l'analyse sous-jacente, y compris les tableaux des résultats, veuillez consulter <http://www.unicefirc.org/publications/series/22/>. Ce mémoire a été financé par le Bureau de Recherche de l'UNICEF dans le cadre de l'Étude multipays sur les Moteurs de la violence affectant les enfants. Nous voudrions remercier les réviseurs pour leurs commentaires utiles, ainsi que Catherine Maternowska et Alina Potts pour leur soutien.

Young Lives est une étude internationale sur la pauvreté infantile, suivant l'existence de 12 000 enfants de plus de 15 ans dans quatre pays (Éthiopie, Inde - les états d'Andhra Pradesh et du Tèlangana, Pérou et Vietnam). Elle est financée de 2001 à 2017 par Uk aid du Ministère du Développement International (DFID), avec le co-financement du Ministère néerlandais des affaires étrangères de 2010 à 2014 et Irish Aid, de 2014 à 2015. Les textes intégraux de toutes les publications de Young Lives sont disponibles en ligne : <http://www.younglives.org.uk>

UNICEF Bureau de recherche – Innocenti
Florence, Italie
www.unicef-irc.org
+ 39 055 20330
florence@unicef.org
@UNICEFInnocenti | [facebook.com/UnicefOfficeofResearchInnocenti](https://www.facebook.com/UnicefOfficeofResearchInnocenti)

Recherche
pour les enfants
à Innocenti



Le Bureau de Recherche – Innocenti est le centre de l'UNICEF consacré à la recherche. Les publications produites par le Bureau contribuent au débat global sur les problèmes qui affectent les enfants. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et /ou éditeurs et ont le but de continuer à stimuler le dialogue pour l'atteinte des droits des enfants. Pour les droits de reproduction ou de traduction, veuillez demander au Bureau de recherche – Innocenti. De courts extraits inaltérés peuvent être reproduits sans autorisation à condition que la source soit mentionnée. © UNICEF Office of Research.